

FCP (Fonds Commun de Placement)  
de droit français

OPCVM relevant de la  
Directive 2009/65 CE

# OFI INVEST EQUILIBRE MONDE OPPORTUNITÉS

## Rapport semestriel au 31 mars 2026

Commercialisateur : **OFI INVEST AM - ABEILLE VIE**

Société de Gestion : **OFI INVEST AM**

Dépositaire et Conservateur : **SOCIETE GENERALE**

Gestion administrative et comptable : **SOCIETE GENERALE**

Commissaire aux comptes : **DELOITTE & ASSOCIES**



**Ofi Invest Asset Management**

Siège social : 127/129 Quai du Président Roosevelt  
92130 Issy-les-Moulineaux

Société Anonyme à Conseil d'Administration  
au capital de 71 957 490 € - RCS Nanterre 384 940 342

**ofi invest**  
Asset Management

## INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Le Fonds Ofi Invest Equilibre Monde Opportunités n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global au cours de la période.

### État du patrimoine

Éléments de l'état du patrimoine	Montant à l'arrêté périodique
Titres financiers éligibles mentionnés au 1 <sup>o</sup> du I de l'article L. 214-20 du code monétaire et financier	-
Avoirs bancaires	95 821,28
Autres actifs détenus par l'OPCVM	272 840 286,86
Total des actifs détenus par l'OPCVM	272 936 108,14
Comptes financiers et Emprunts	-
Instruments financiers et Dettes	-317 745,02
Total des passifs	-317 745,02
<b>Valeur nette d'inventaire</b>	<b>272 618 363,12</b>

### Evolution de l'actif net

	31/03/2026	30/09/2025	30/09/2024	29/09/2023	30/09/2022	30/09/2021
<b>ACTIF NET</b>						
en EUR	272 618 363,12	287 761 258,09	288 783 622,64	283 805 994,65	293 009 049,94	367 096 898,98
<b>Nombre de titres</b>						
Catégorie de parts C	1 588 595,8028	1 657 106,8028	1 741 584,8028	1 972 127,8028	2 160 670,3507	2 328 970,3507
Catégorie de parts Aviva Prof Equilibre D	-	-	-	-	-	-
<b>Valeur liquidative unitaire</b>						
Catégorie de parts C en EUR	171,60	173,65	165,81	143,90	135,61	157,62
Catégorie de parts Aviva Prof Equilibre D en EUR	-	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)</b>						
en EUR	-	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)</b>						
en EUR	-	-	-	-	-	-

## Evolution de l'actif net (suite)

	31/03/2026	30/09/2025	30/09/2024	29/09/2023	30/09/2022	30/09/2021
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)</b>						
Catégorie de parts C en EUR	-	-	-	-	-	-
Catégorie de parts Aviva Prof Equilibre D en EUR	-	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire</b>						
Catégorie de parts C en EUR	-	4,53	6,93	3,17	3,16	7,61
Catégorie de parts Aviva Prof Equilibre D en EUR	-	-	-	-	-	-

## Portefeuille titres

Eléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	100,08	99,96
OPC à capital variable	100,08	99,96

## Portefeuille titres (suite)

Éléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
OFI INVEST EQUILIBRE MONDE M C	100,08	99,96
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-

## Indication des mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres, au cours de la période de référence

Éléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
	Acquisitions	Cessions
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	1 190 396,80	15 173 938,76
OPC à capital variable	1 190 396,80	15 173 938,76

## Récapitulatif des cas et conditions dans lesquels le plafonnement des rachats a, au cours de la période, été décidé

Non applicable